



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Recrutement de manipulateurs en électroradiologie médicale

Question écrite n° 6803

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les difficultés de formation et, donc, de recrutement de manipulateurs en électro-radiologie radiomédicale. Il lui demande à la fois si une réponse de court terme peut être formulée pour y remédier en autorisant les manipulateurs diplômés au sein de l'Union européenne à travailler dans le pays sous réserve d'une formation équivalente. Il lui demande également, à plus long terme, ce que le Gouvernement compte faire pour augmenter le nombre de places de formations dédiées.

Texte de la réponse

On dénombre, au 1er janvier 2022, 31 298 manipulateurs d'électroradiologie médicale en exercice, âgés de moins de 62 ans. Les effectifs de la profession ont augmenté de 12,8 % entre 2012 et 2022. La grande majorité sont salariés hospitaliers. Sur le sujet de l'attractivité du métier, le passage des instituts de formation sur la plateforme Admission Post-Bac (APB) en 2017, puis sur Parcoursup, a contribué à une augmentation du nombre d'étudiants. Les concertations menées à l'occasion du Ségur de la santé avec les étudiants des filières paramédicales ont par ailleurs abouti à une revalorisation des indemnités de stage pour certaines formations, dont le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale fait partie. Il convient de rappeler que le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale, ainsi que le diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique, confèrent à leur titulaire le grade de licence. Toutes les voies d'accès au métier de manipulateur d'électroradiologie médicale sont à mobiliser, y compris la voie de l'apprentissage, qui permet aux employeurs durant les périodes en entreprises, d'offrir à leurs apprentis des conditions d'accueil dans leur structure de nature à les fidéliser. A noter par ailleurs que le Ministère de la santé et de la prévention a lancé sur le dernier trimestre 2022 une grande campagne autour des métiers du soin avec un focus sur les manipulateurs d'électroradiologie médicale afin de dynamiser cette profession. Nous travaillons étroitement avec toutes les parties prenantes du métier pour que les manipulateurs d'électroradiologie médicale bénéficient d'opportunité d'évolutions dans leurs parcours professionnels, la pratique avancée étant un champ que le Ministère commence à explorer à ce stade. Des protocoles de coopération permettent par ailleurs aux manipulateurs d'électroradiologie médicale de réaliser des actes et activités délégués par les médecins, dans des cadres bien définis. Les besoins en manipulateur d'électroradiologie médicale évoluent essentiellement en lien avec les nouvelles techniques de soin et les maladies chroniques. Ainsi, le secteur interventionnel, les salles de bloc opératoire hybrides, les secteurs de radiothérapie ou de médecine nucléaire nécessitent des manipulateurs en électroradiologie. Le Ministère de la santé et de la prévention, suivent les évolutions des besoins en professionnels avec attention pour questionner les capacités de formation. En effet, le président de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé a été missionné sur le sujet de « mieux contribuer à la réflexion stratégique et prospective de la régulation des professions paramédicales », en complément de ses travaux sur la démographie médicale. Cette mission intègre les manipulateurs d'électroradiologie médicale dans le périmètre de la réflexion. Concernant la facilitation de la circulation des manipulateurs d'électroradiologie médicale à l'échelle de l'Union Européenne, la France, comme les autres Etats

membres reconnaît déjà, pour l'accès et l'exercice d'une profession réglementée, telle que la profession de manipulateur en électroradiologie médicale, les qualifications acquises dans un autre Etat membre. Elles permettent au titulaire d'exercer cette profession en France. Pour les professions qui ont des implications en matière de santé publique, comme la profession de manipulateur en électroradiologie médicale, l'Etat membre d'accueil peut procéder à une vérification des qualifications professionnelles. En cas de différence substantielle entre les qualifications du demandeur et la formation exigée par l'Etat membre d'accueil, et que cette différence est de nature à nuire à la santé ou à la sécurité publique, la France peut imposer des mesures de compensation sous la forme d'un stage. Quoiqu'il en soit, qu'il y ait ou non application de mesures de compensation, la reconnaissance des qualifications obtenues dans un autre Etat membre de l'Union européenne pour la profession de manipulateurs d'électroradiologie médicale est systématique, conformément au principe de reconnaissance mutuelle. Très engagé sur l'attractivité des métiers, le Ministère de la Santé et de la prévention mène de grands plans d'actions sur les métiers du soin à l'intérieur desquels sont inclus la formation et le métier de manipulateur en électroradiologie médicale.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6803

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2023](#), page 2828

Réponse publiée au JO le : [2 mai 2023](#), page 4050